

Rapport d'Orientations Budgétaires



15 DECEMBRE 2025

Mairie de THORIGNE-FOUILLARD
Pôle Finances

**THORIGNE-
FOUILLARD**

SOMMAIRE

Les Prévisions économiques françaises pour 2026.....	4
Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026	5
Les grandes orientations des finances publiques.....	5
Le risque d'une loi spéciale et du décret « services votés » sur les collectivités locales.....	6
Analyse financière rétrospective de la section de fonctionnement du budget principal entre 2019 et 2025.....	7
Les charges réelles de fonctionnement.....	7
Evolution globale	7
Les charges de personnel.....	8
Les charges à caractère général	8
Les autres charges dont les subventions.....	9
Les intérêts de la dette.....	10
Les produits réels de fonctionnement	10
Evolution globale	10
Fiscalité directe.....	11
Fiscalité indirecte.....	12
L'ensemble « DGF et autres dotations »	13
Les autres recettes réelles de fonctionnement.....	14
La synthèse du fonctionnement 2020-2025.....	15
La trajectoire des épargnes	16
La prospective 2026 du budget principal.....	17
Les dépenses de fonctionnement 2024-2026	17
Les charges à caractère général	18
Les charges de personnel.....	19
Les subventions et participations	19
Les intérêts de la dette.....	20
Les recettes de fonctionnement 2024-2026.....	21
Une fiscalité directe 2024-2026 dynamique sans hausse de taux.....	22

Une hypothèse de baisse amorcée pour la fiscalité indirecte et les dotations	23
Les autres recettes d'exploitation	24
Prospective : des investissements au service du patrimoine existant.....	26
2025, où la fin de grands chantiers.....	26
2026, un accent sur la rénovation énergétique et sur l'entretien du patrimoine existant	26
Les différentes recettes d'investissement du budget principal pour financer un programme d'investissement clairvoyant.....	27
Les budgets annexes pour 2026	28
Un endettement communal responsable et maîtrisé.....	29
Structure de la dette (02/12/2025)	29
Le coût et les indicateurs de la dette.....	30
ANNEXE indemnités des élus.....	32

LES PREVISIONS ECONOMIQUES FRANÇAISES POUR 2026 :

- **Le niveau de croissance** : D'après les dernières estimations de l'INSEE, le PIB français a accéléré au troisième trimestre 2025, avec une croissance de 0,5 % par rapport au trimestre précédent (0,3 %). Cette hausse est portée par les exportations et la production globale. La prévision de croissance pour 2025 a été révisée à la hausse à 0,8 %, contre 0,6 % initialement. Cependant, l'activité reste sous pression en raison de la crise politique et budgétaire, impactant le moral des ménages et des entreprises. (Source INSEE et article Le Monde de Nov. 2025).
- **L'inflation** : En 2025, l'inflation resterait modérée en France, avec une hausse des prix à la consommation estimée à +1,2 % sur un an en septembre. Cette évolution serait principalement portée par les services. Les prix alimentaires continueraient de progresser. En revanche, les prix de l'énergie et des produits manufacturés resteraient orientés à la baisse, soutenus par l'appréciation de l'euro. L'inflation conserverait ainsi un rythme globalement limité d'ici la fin de l'année. (Source Ouest France 30/09/25)
- **La consommation des ménages** : En 2025, le taux d'épargne des ménages français reste élevé, à près de 18,9 %, bien au-dessus de la moyenne historique (14-15 %, période 2014-2019). Malgré un ralentissement de l'inflation et une amélioration du pouvoir d'achat, les ménages privilégient l'épargne en raison d'une confiance encore faible et d'une perception persistante d'une inflation élevée. Les hausses de revenus ne se traduisent pas en consommation, qui demeure modérée avec une reprise timide en fin d'année. (Source INSEE, Trésor Public 2025)
- **L'investissement des entreprises et des ménages** : En 2025, les entreprises françaises voient leur taux d'investissement rester faible et stable voire en léger repli. Bien que les conditions de financement s'améliorent et que certains secteurs (services) montrent des signes de reprise, l'environnement économique général demeure marquée par l'incertitude, ce qui limite les « gros » investissements. Concernant les ménages, la situation est identique avec des investissements en reprise sur le début de l'année mais en légère baisse rapportée à l'année d'après les prévisions. Le logement constitue le principal canal d'investissement avec un rebond attendu pour 2026. (Source INSEE, Banque de France Sept. 2025).

	Année 2022	Année 2023	Année 2024 :	Année 2025 (prévision pour fin 2025)	Année 2026 (Projet PLF 2026)
Produit Intérieur Brut (taux de croissance)	2.60%	0.90%	1.10%	1,00%	1.00%
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	5.35%	4.90%	1.80%	1.2%	1.00%

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 :

Les grandes orientations des finances publiques

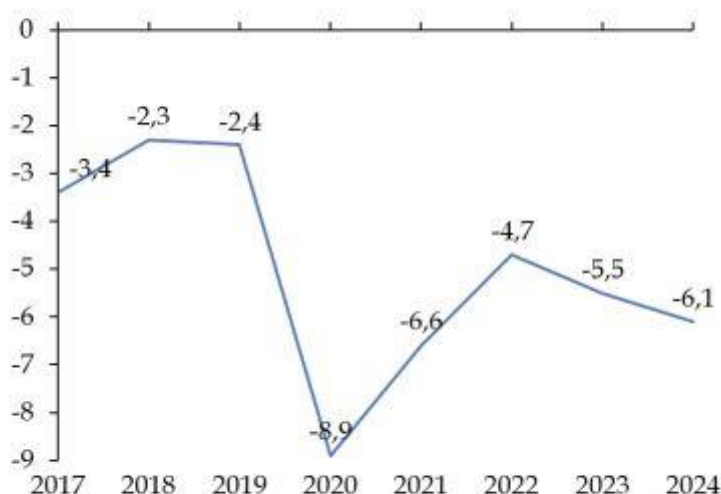
(Sources Rapport du Sénat et Assemblée Nationale, de la Cour des Comptes, INSEE, PLF)

Le Projet de Loi de Finances 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Le gouvernement a choisi une approche équilibrée : maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives par les ménages. Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste autour de 1% en 2026 et prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. L'objectif est de ramener le déficit à 5,1% du PIB en 2026.

Toutefois, atteindre cet objectif nécessitera un contrôle strict des dépenses publiques.

Évolution du solde public entre 2017 et 2024

(en pourcentage du PIB)



Source : commission des finances du Sénat, d'après l'Insee et les prévisions du Gouvernement pour 2024

Le Gouvernement prévoit un effort budgétaire continu pour réduire les déficits, notamment à travers des réformes structurelles dans l'administration, une rationalisation de la dépense publique, et une révision des aides et subventions. L'accent sera mis sur une gestion plus rigoureuse des finances publiques tout en maintenant les investissements nécessaires à la transition énergétique et numérique. L'objectif reste de passer sous les 3% en 2029.

Pour atteindre les objectifs de réduction du déficit public, le Gouvernement projette également de proposer des mesures d'économies substantielles : une réorganisation de l'État, marquée par la suppression d'agences publiques, une réduction de postes dans certaines administrations (non-remplacements de départs en retraite, simplification des procédures administratives ainsi que la cession d'actifs immobiliers publics. L'effort qui pourrait être demandé aux collectivités territoriales en 2025 restera conséquent, pouvant s'élever à près de 4.6 milliards d'euros (voire jusqu'à 8 Milliards selon le Comité des finances locales).

En conséquence, bien que l'objectif de maîtrise des finances publiques soit clair, les modalités précises de sa mise en œuvre pourraient évoluer en raison du contexte politique incertain.

Le risque d'une loi spéciale et du décret « services votés » sur les collectivités locales

(France Info, Public Sénat, Novembre 2025)

En raison de l'instabilité politique actuelle, il existe un risque pour que les débats ne permettent pas au gouvernement de faire adopter le projet de Loi de Finances 2026 avant le 31 décembre 2025. Le gouvernement a indiqué qu'il n'envisageait pas de recourir au 49.3 ni à des ordonnances ainsi qu'à la loi spéciale comme en 2025 mais en raison de la complexité des débats, cette option n'est pas à écarter.

Pour rappel, la loi spéciale de finances permettrait d'assurer le fonctionnement « minimum » des services publics et de financer les services votés jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

L'autorisation de percevoir les impôts prévus par l'article 1 de la loi spéciale concernant les recettes, permet la reconduction des prélèvements sur recettes. La DGF, incluse dans les prélèvements sur recettes, sera donc reconduite à son montant 2025. La DGF sera donc versée selon les modalités habituelles sur la base du montant 2025, jusqu'au vote de la loi de finances pour 2026. Le FCTVA et la fraction de TVA inclus dans les prélèvements sur recettes sont aussi maintenus.

Les dépenses déjà engagées en 2025 bénéficieront de la DETR, de la DSIL et du Fonds verts. Les nouvelles demandes 2026 de subventions DETR, DSIL ou Fonds verts ne pourront être financées en l'absence de loi de finances pour 2026.

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ENTRE 2019 ET 2025

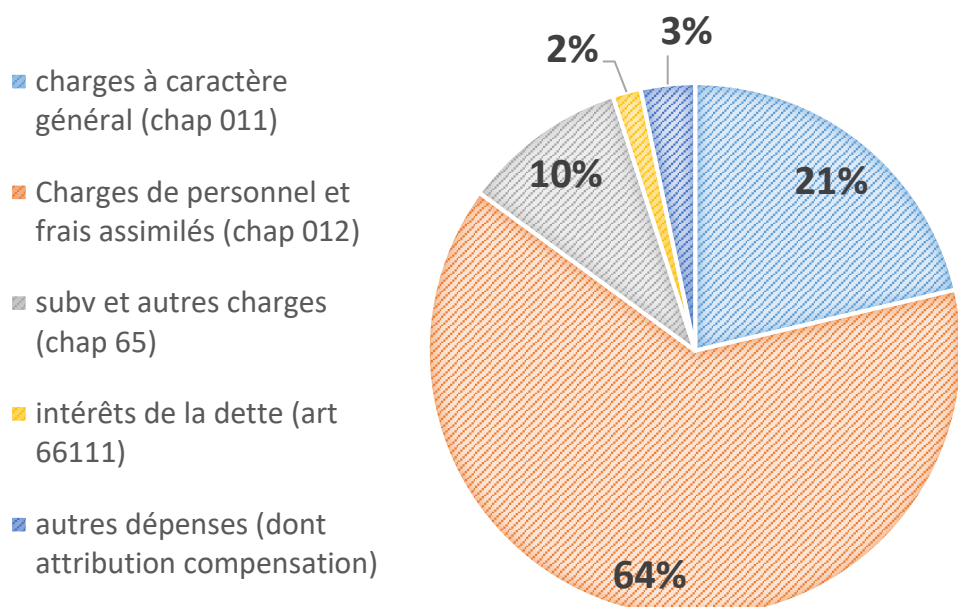
Note aux lecteurs : Le rapport étant réalisé avant la clôture de l'exercice, les chiffres 2025 ne sont pas définitifs. Il convient d'être prudent sur les chiffres du compte administratif estimé 2025. L'analyse financière rétrospective permet de constater la bonne santé financière de la commune sur une période pluriannuelle.

Les charges réelles de fonctionnement

Evolution globale

	Rétrospective						CA estimé	Évolution /N-1
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Charges à caractère général (chap 011)	1 386 851	1 247 029	1 335 334	1 569 075	1 721 394	1 805 827	1 771 638	- 1.93%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 043 726	4 041 821	4 233 386	4 470 459	4 754 543	5 039 731	5 289 034	+ 4.95%
Subv. et autres charges (chap 65)	668 037	682 536	682 696	769 204	729 762	801 206	827 130	+ 3.24%
Intérêts de la dette (art 66111)	178 851	168 270	156 421	145 487	139 454	153 006	141 684	- 7.40%
Autres dépenses (dont attribution compensation à 261 475 €)	261 104	270 893	279 640	270 880	276 108	277 874	272 004	- 2.11%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 538 570	6 410 550	6 687 477	7 225 105	7 621 262	8 077 644	8 301 490	+ 2.77%

CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2025



Les charges de fonctionnement répondent et s'ajustent aux besoins de la vie de la ville, aux services offerts, à la nécessité d'entretenir les équipements communaux et le patrimoine local.

Les charges de personnel

	Rétrospective						CA estimé
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	4 043 726	4 041 821	4 233 386	4 470 459	4 754 543	5 039 731	5 289 034
Evolution en € / N-1		- 1 905	191 565	237 073	284 084	285 188	249 303
Evolution en % / N-1		- 0,05%	4,74%	5,60%	6,35%	6,00%	4.95%

Les charges de personnel regroupent la rémunération brute des agents de la commune, les charges patronales, les factures d'intérimaires, d'action sociale et d'assurance. Elles représentent 63,7% des charges réelles de fonctionnement en 2025. Il est important de rappeler que de nombreux services sont assurés en régie sur la commune.

Les charges de personnel sont en augmentation depuis 2021 principalement en raison de facteurs exogènes (subis) : réforme des parcours et carrières, augmentations du point d'indice (+3,5% en juillet 2022 et 1,5% en juillet 2023, +5 points en 2024), augmentation des cotisations CNRACL (+3% / an de 2025 jusqu'en 2028), la participation à la prévoyance (2025)), les avancements d'échelon obligatoires, la création du complément indemnitaire annuel (CIA).

En 2025, il y a également eu la prise en charge de la mission de recensement (+31 400€). L'augmentation dépend aussi de décisions endogènes répondant à des nécessités dans les services ou à la création de nouveaux services (titres sécurisés, responsable vie associative, augmentation de surface donc des heures ménage et entretien pour notamment les Ateliers de la Morinais ...).

Les charges à caractère général

	Rétrospective						CA estimé
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général (chap. 011)	1 386 851	1 247 029	1 335 334	1 569 075	1 721 394	1 805 827	1 771 638
Evolution en € / N-1	-	- 139 822	88 305	233 741	152 319	84 433	- 34 189
Evolution en % / N-1	-	- 10.08%	7.08%	17.50%	9.71%	4.90%	- 1.89%
Dont Fluides (comptes 60611-60612-60613)	289 780	231 023	254 464	364 112	407 345	372 549	363 559
Evolution en € / N-1	-	- 58 757	23 441	109 648	43 233	- 34 796	- 8 990
Evolution en % / N-1	-	- 20,28%	10,15%	43,10%	11,87%	- 8,54%	-2,41%
Dont Prestataire restauration (API puis Armonys)	217 123	180 823	196 850	192 615	234 285	265 521	260 805
Evolution en € / N-1		- 36 300	16 027	- 4 235	41 670	31 236	- 4 716
Evolution en % / N-1		- 16,72%	8,86%	- 2,15%	21,63%	13,33%	- 1,78%

Les charges à caractère général regroupent principalement des achats, des prestations et les fluides. Elles représentent 21.3% des charges de fonctionnement en 2025 contre 22% en 2024. Ce chapitre a été suivi durant toute l'année pour maîtriser les dépenses sans altérer le bon fonctionnement des services.

Pour rappel, la crise énergétique liée au conflit entre l'Ukraine et la Russie a fortement impacté les dépenses de gaz et l'électricité en 2022, 2023. En 2025, le marché de l'énergie montre des signes d'apaisement avec des prix qui ont tendance à baisser après deux années tendues. Le contexte demeure toutefois incertain en raison du contexte politique international et des questions climatiques de plus en plus prégnantes.

Pour information, la ville a préféré jouer la sécurité avec la signature de nouveaux contrats avec Total Energie. Une diminution des coûts est donc constatée sur 2024 et confirmée sur 2025.

Les autres charges dont les subventions

	Rétrospective						CA estimé
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres charges de gestion courante (chap 65)	668 037	682 536	682 696	769 204	729 762	801 206	827 130
Evolution en € / N-1		14 499	160	86 508	- 39 442	71 444	25 924
Evolution en % / N-1		2,17%	0,02%	12,67%	- 5,13%	9,79%	3,24%
dont subvention CCAS	193 000	185 000	195 000	261 000	170 000	200 000	208 000
Evolution en € / N-1		- 8 000	10 000	66 000	- 91 000	30 000	8000
Evolution en % / N-1		- 4,15%	5,41%	33,85%	- 34,87%	17,65%	4%
dont subvention OGEC	197 000	201 000	204 000	216 000	249 000	261 340	280 770
Evolution en € / N-1		4 000	3 000	12 000	33 000	12 340	19 430
Evolution en % / N-1		2,03%	1,49%	5,88%	15,28%	4,96%	7,43%
dont subventions associations	128 000	139 000	119 000	122 000	127 000	142 287	141 962
Evolution en € / N-1		11 000	- 20 000	3 000	5 000	15 287	- 325
Evolution en % / N-1		8,59%	- 14,39%	2,52%	4,10%	12,04%	-0,23%

En 2025, l'augmentation du chapitre 65 s'explique par :

- Le soutien de la commune au budget du CCAS avec une subvention augmentée de 8 000 € soit une subvention totale de 208 000 €.
- L'augmentation de la subvention versée à l'OGEC due à une baisse des effectifs scolaires à l'école publique et une augmentation des effectifs à l'école privée et aux charges fixes constantes.

Les intérêts de la dette

	Rétrospective						CA estimé	Evolution % / N-1
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Intérêts de la dette (article 66111)	178 851	168 270	156 421	145 487	139 454	153 006	141 684	- 7,4%

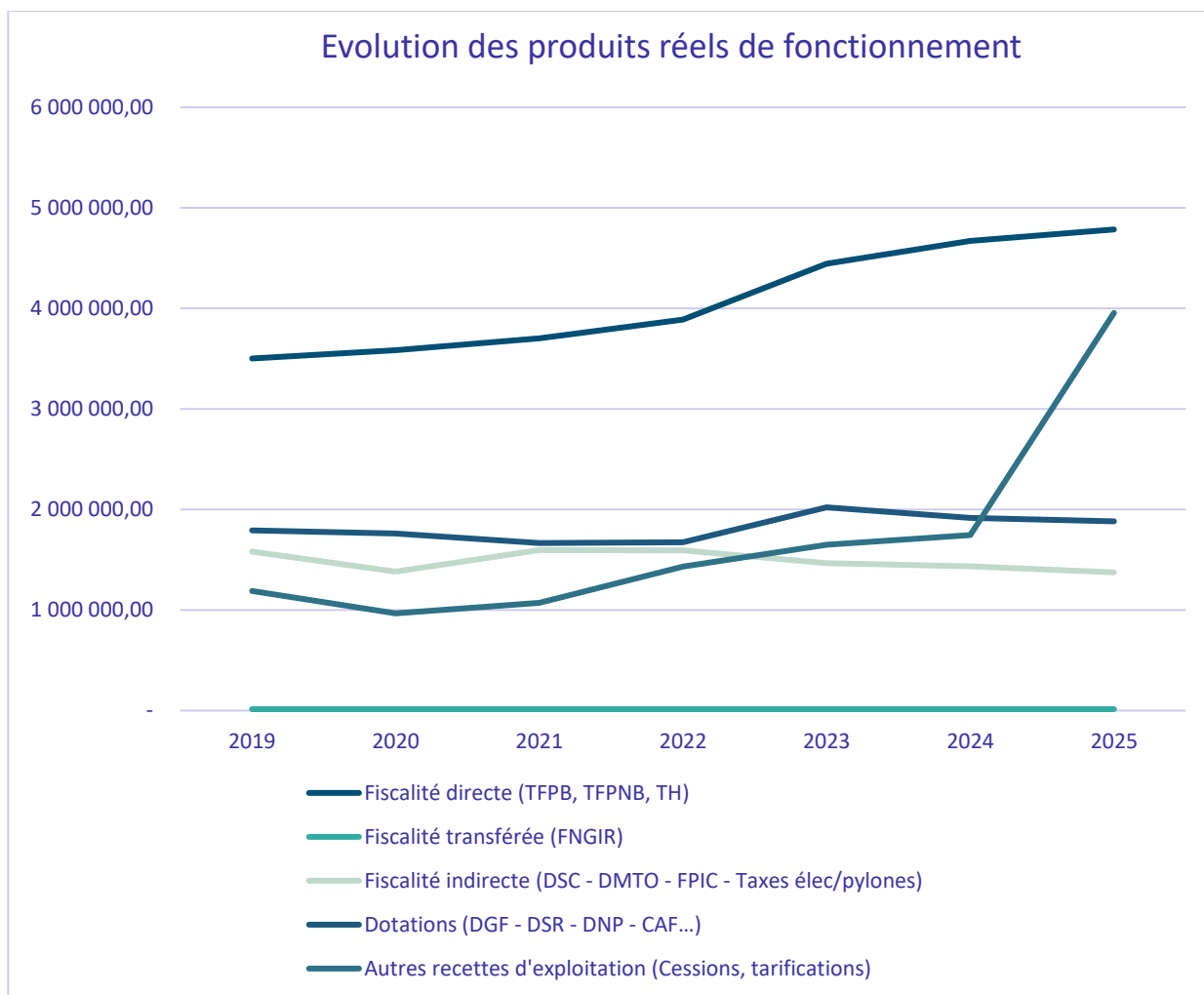
En 2025, les intérêts de la dette baissent par rapport au réalisé 2024. On observe qu'ils sont largement maîtrisés au regard des charges 2019 et 2020 notamment.

En 2025, 2 emprunts sont arrivés à terme ; le montant des intérêts s'élève donc à 141 684€.

Les produits réels de fonctionnement

Evolution globale :

	Rétrospective						CA estimé	Evolution % / N-1
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Fiscalité directe (TFPB, TFPNB, TH)	3 501 802	3 583 265	3 703 051	3 886 975	4 443 818	4 670 626	4 784 822	2,44%
Fiscalité transférée (FNGIR)	14 147	14 147	14 147	14 148	14 147	14 147	14 147	-
Fiscalité indirecte (DSC - DMTO - FPIC - Taxes élec/pylones, pub)	1 581 510	1 382 158	1 596 386	1 594 752	1 466 861	1 433 875	1 383 638	- 4,14%
Dotations (DGF - DSR - DNP - CAF...)	1 792 487	1 762 242	1 666 213	1 673 464	2 021 287	1 916 629	1 882 004	-1,81%
Autres recettes d'exploitation (Cessions, tarifications)	1 190 396	966 945	1 071 089	1 431 944	1 647 791	1 745 502	3 945 802	131,4%
Total	8 080 343	7 708 757	8 050 886	8 601 283	9 593 904	9 780 779	12 010 413	22,80%



De 2020 à l'estimation 2025, la part de la fiscalité directe, des cessions et de la tarification dans le total des recettes est passée de 59% à presque 71%. La part de la fiscalité indirecte et des dotations de 41% à 29%. La cession de 1 986 080 € du budget général au profit du Budget ZAC (stock) augmente cette dynamique qui ne doit pas être envisagée comme récurrente. Ces écritures étaient réglementaires.

Fiscalité directe

Principale taxe locale, la taxe foncière sur les propriétés bâties augmente du fait des revalorisations des bases liées à l'inflation (3,4 % en 2022, 7,1% en 2023, 3,9% en 2024, 1,1% en 2025) et du taux voté par l'assemblée municipale (inchangé depuis 2023).

Taxe sur le foncier bâti	Rétrospective			CA estimé
	2022	2023	2024	2025
Produit	3 832 314	4 351 244	4 585 961	4 707 645
Evolution en €/N-1		518 930	234 717	121 684
Evolution en %/N-1		13,54%	5,39%	2,65%
Base nette imposable	7 793 480	8 513 486	8 956 340	9 191 000
Taux d'inflation appliqué		7,1%	3,9%	1,1%
Taux taxe foncière sur le bâti		40,69%	40,69%	40,69%

Taxe sur le foncier non bâti	Rétrospective			CA estimé
	2022	2023	2024	2025
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	26 029	29 161	30 497	31 189

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires tout comme la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne représente qu'une faible part de la fiscalité directe.

Taxe d'habitation	Rétrospective			CA estimé
	2022	2023	2024	2025
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	29 185	63 907	54 168	45 398

Fiscalité indirecte

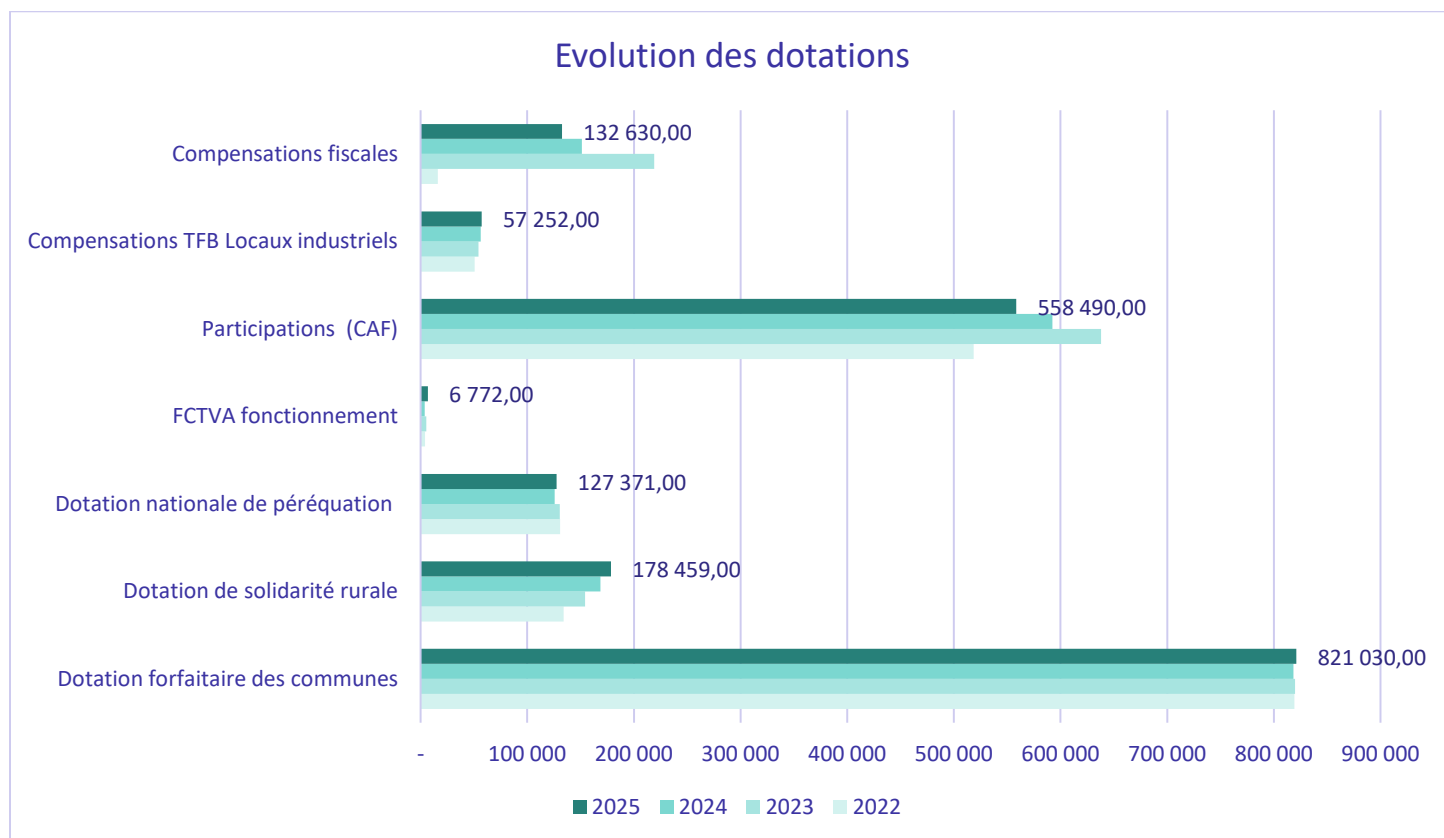
La tendance est plutôt à la baisse pour la fiscalité indirecte, notamment les « droits de mutation » impactés par le ralentissement des ventes immobilières après le boom post Covid. Ressources importantes pour la commune, la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) et le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) sont également à la baisse. La taxe sur l'électricité est stable entre 2024 et 2025.

	Rétrospective					CA estimé	Evolution % / N-1
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dotation de solidarité communautaire	819 698	819 698	819 698	817 899	818 693	764 016	-6.68%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	270 011	485 505	472 895	306 710	319 853	318 000	- 0.60%
FPIC	132 878	136 349	139 274	131 277	127 094	122 990	- 3.23%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	118 631	123 017	130 258	169 799	131 394	130 811	-0.45%
Taxe sur les pylônes électriques	30 480	31 176	31 986	33 552	34 223	38 760	13.26%
Taxe locale sur la publicité extérieure	10 460	641	641	7 624	11 471	9 061	- 21.07%
Autres taxes	0	0	0	0	0	0	
Total	1 382 158	1 596 386	1 594 752	1 466 861	1 442 728	1 383 638	- 4.10%

L'ensemble « DGF et autres dotations »

La Dotation Globale de Fonctionnement, créée en 1979, peu avant l'acte I de la décentralisation, et modifiée à plusieurs reprises, est la principale dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est composée de plusieurs dotations. Mais en ce qui concerne les communes, la DGF est composée de quatre dotations :

- La Dotation Forfaitaire (DF)
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) – non concerné
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)



La commune de Thorigné-Fouillard perçoit la DF, la DSR et la DNP chaque année.

	Rétrospective					CA estimé	Evolution %/N-1
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Dotation forfaitaire des communes	815 140	813 907	819 151	819 914	818 436	821 030	+ 0,32%
Dotation de solidarité rurale	133 894	132 997	134 090	154 318	168 685	178 459	+ 5.79%
Dotation nationale de péréquation	133 683	129 584	130 924	130 487	125 842	127 371	+ 1.22%
FCTVA fonctionnement	2 246	3 516	4 042	5 478	3 902	6 772	73.55%
Participations (CAF)	544 843	514 374	518 467	637 885	592 350	558 490	-5.72%
Compensations TFB Locaux industriels	0	48 913	50 573	54 178	56 280	57 252	1.73%
Compensations fiscales	132 436	22 922	16 217	219 028	151 134	132 630	-12,24%
Dotations	1 762 242	1 666 213	1 673 464	2 021 287	1 916 629	1 882 004	-1.81%

Si la DGF est restée plutôt stable entre 2024 et 2025 avec même une légère hausse de la dotation globale en raison d'une augmentation significative de la DSR (+10k€), le chapitre 74 constate globalement une baisse en raison des participations de la CAF (pour l'ALSH et le périscolaire notamment) qui diminuent en 2025 en raison de la baisse des effectifs.

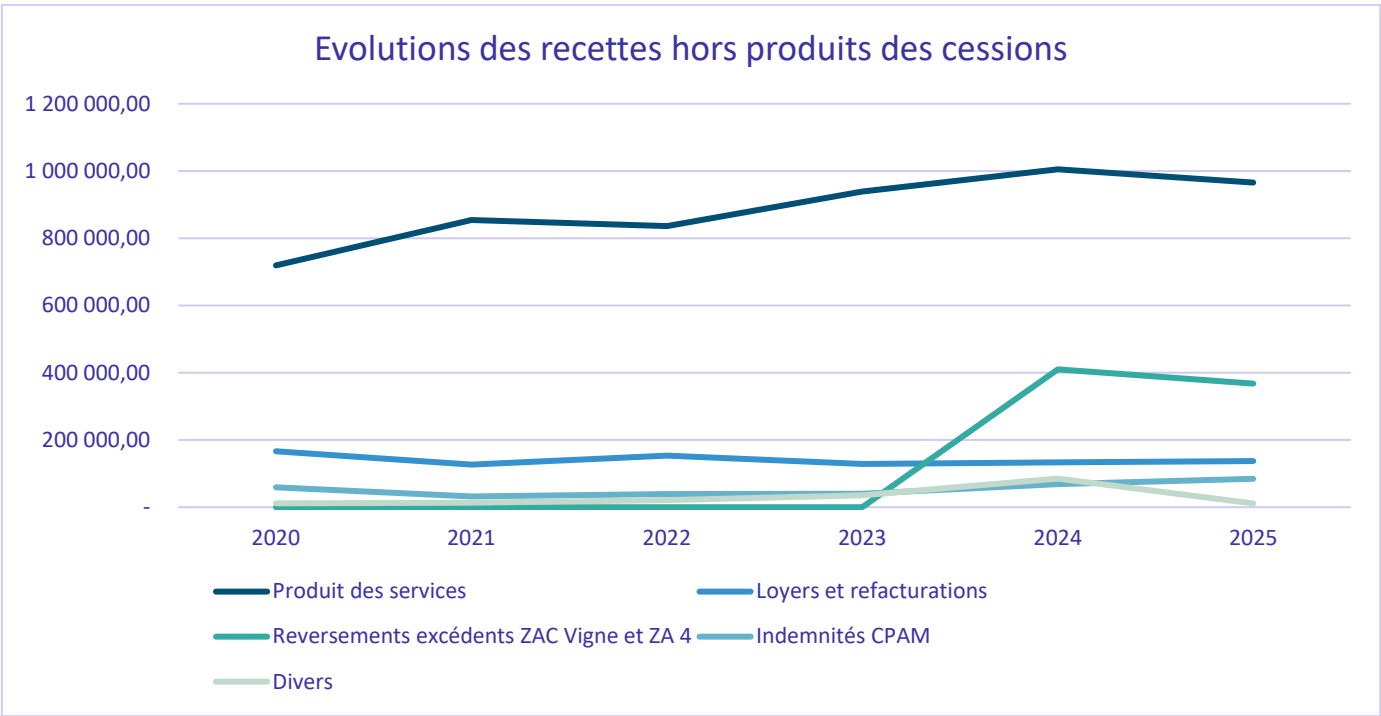
Pour information, la compensation pour la tarification sociale (« cantine 1 € ») s'élève à environ 22 K€ par an.

Les autres recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective					CA estimé	Evolution % /N-1
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Produit des services	719 267	854 665	836 088	938 599	1 005 048	965 332	-3.95%
Loyers et refacturations	166 334	126 787	153 257	128 372	133 295	136 896	2.70%
Reversements excédents ZAC Vigne et ZA 4	0	0	0	0	410 000	367 270	-10.42%
Produit des cessions d'immobilisations	11 043	44 462	382 552	505 875	79 798	1 986 080	2 389%
Indemnités CPAM + Relyens	58 825	31 988	39 139	39 977	68 427	84 511	23.51%
Divers	11 475	13 188	20 907	34 969	85 140	11 140	-86.92%
Autres recettes d'exploitation	966 945	1 071 089	1 431 944	1 647 791	1 781 708	3 551 229	99.32%

Les produits des services devraient constater une baisse entre 2024 et 2025, suivant de fait, l'évolution des effectifs scolaires. On note toutefois une belle fréquentation des services enfance/jeunesse.

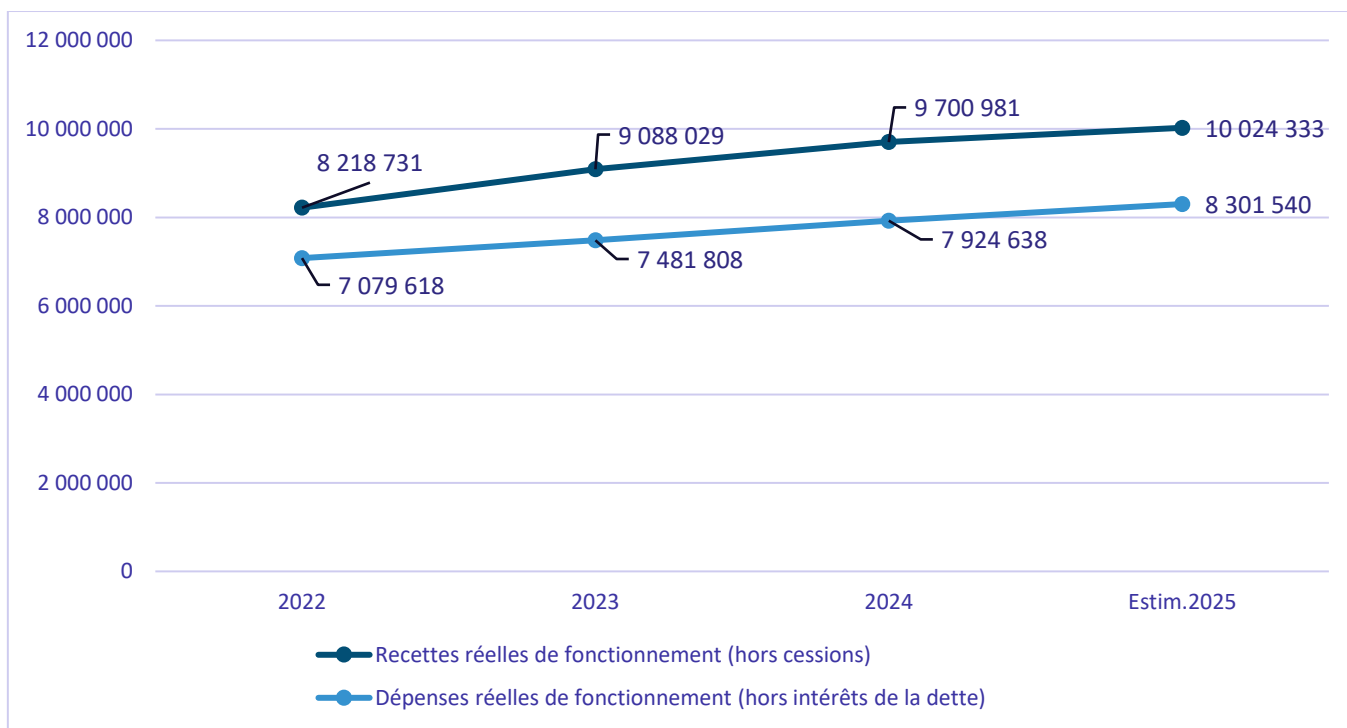
En 2025, le reversement anticipé des excédents de la ZAC Vigne (330 000 €) et de la ZA 4 (37 270 €) se sont ajoutés aux produits de cessions, qui comprennent aussi l'opération de cession à Bouygues Immobilier (pour rappel, bien acquis par le budget principal transféré au budget ZAC Multisites).



La synthèse du fonctionnement 2020-2025

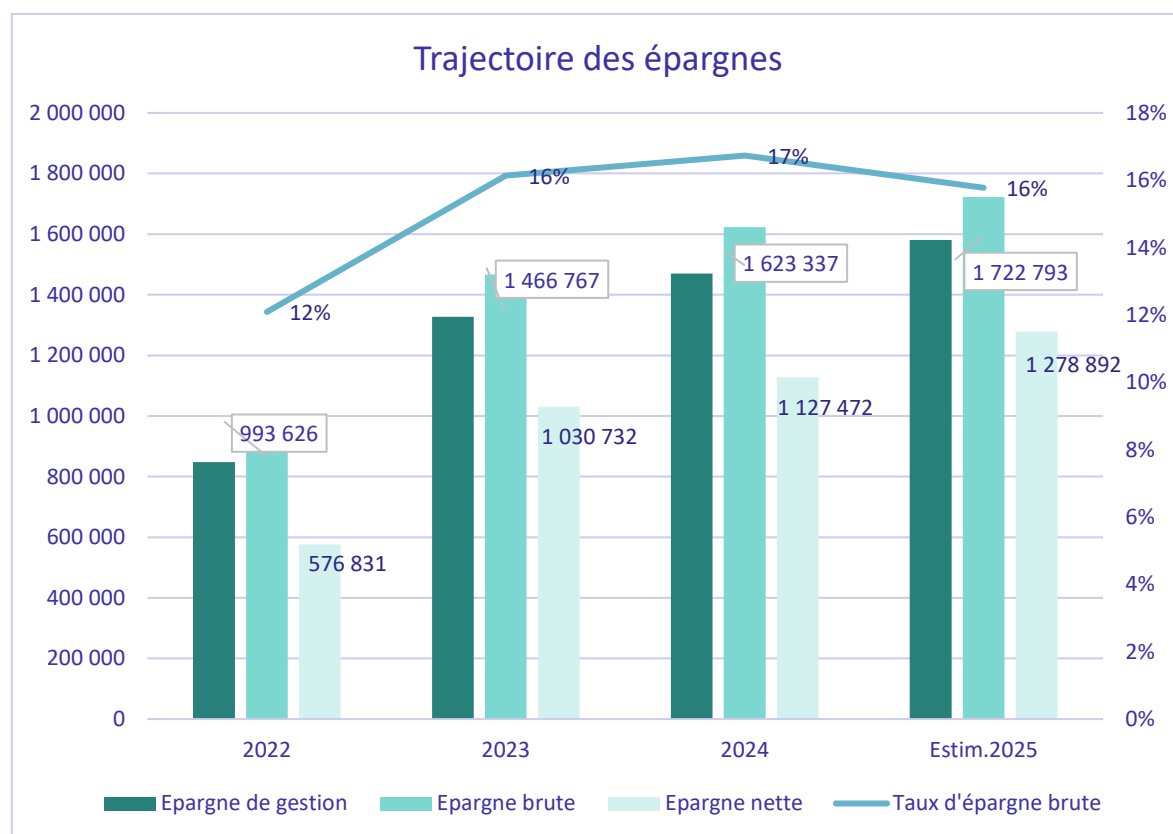
Pour synthétiser le fonctionnement 2025 et avant d'aborder la prospective 2026, il est intéressant de visualiser les deux graphiques ci-dessous. Ils permettent de comprendre les conséquences des évolutions des charges et des produits réels de fonctionnement notamment sur la capacité à autofinancer les investissements.

Le premier graphique traduit une tendance linéaire des recettes (hors cessions) et des dépenses. L'épargne Brute reste importante avec 1 722 793 €.



Les indicateurs sur l'épargne sont toujours au vert avec 1 581 109 € d'épargne de gestion et un taux d'épargne brute de 16 %.

LA TRAJECTOIRE DES EPARGNES :



LA PROSPECTIVE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL :

La prospective financière est construite en alliant les principes de sincérité et de prudence. Les difficultés financières de l'Etat ainsi que les incertitudes liées au PLF 2026 donnent peu de lisibilité sur les perspectives 2026.

De plus, le contexte géopolitique mondial demeure toujours incertain et peut impacter la situation politique et économique au niveau national. En parallèle, l'année 2026 est l'année de l'échéance municipale. Les enjeux 2026-2032 reviendront à la prochaine majorité. Il est donc difficile de présenter un programme d'investissements avant le résultat des urnes.

Les dépenses de fonctionnement 2024-2026 :

Entre 2024 et 2025, les charges réelles de fonctionnement devraient augmenter de 2,77%. La prévision 2026 s'établit à 8 852 364 € à ce stade.

	CA 2024	Prospective		
		CA estimé 2025	Evolution % / N-1	BP 2026
Charges à caractère général (chap. 011)	1 805 827	1 771 638	-1,89%	1 917 702
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	5 039 731	5 289 034	4,95%	5 628 140
Subventions et autres charges de gestion courante (chap. 65)	801 206	827 130	3,24%	893 554
Intérêts de la dette (art 66111)	153 006	141 684	-7,40%	125 500
Autres dépenses (dont attribution compensation à 261 475 €)	277 874	272 004	-2,11%	287 468
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 077 644	8 301 490	2,77%	8 852 364

Le poids du chapitre 012 dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement évolue essentiellement en fonction des décisions réglementaires. Notamment jusqu'en 2028, il convient de prévoir l'augmentation des cotisations CNRACL (+100K€/an). Le chapitre 012 : 2026 est estimé à +6,4% par rapport au réalisé estimé 2025.

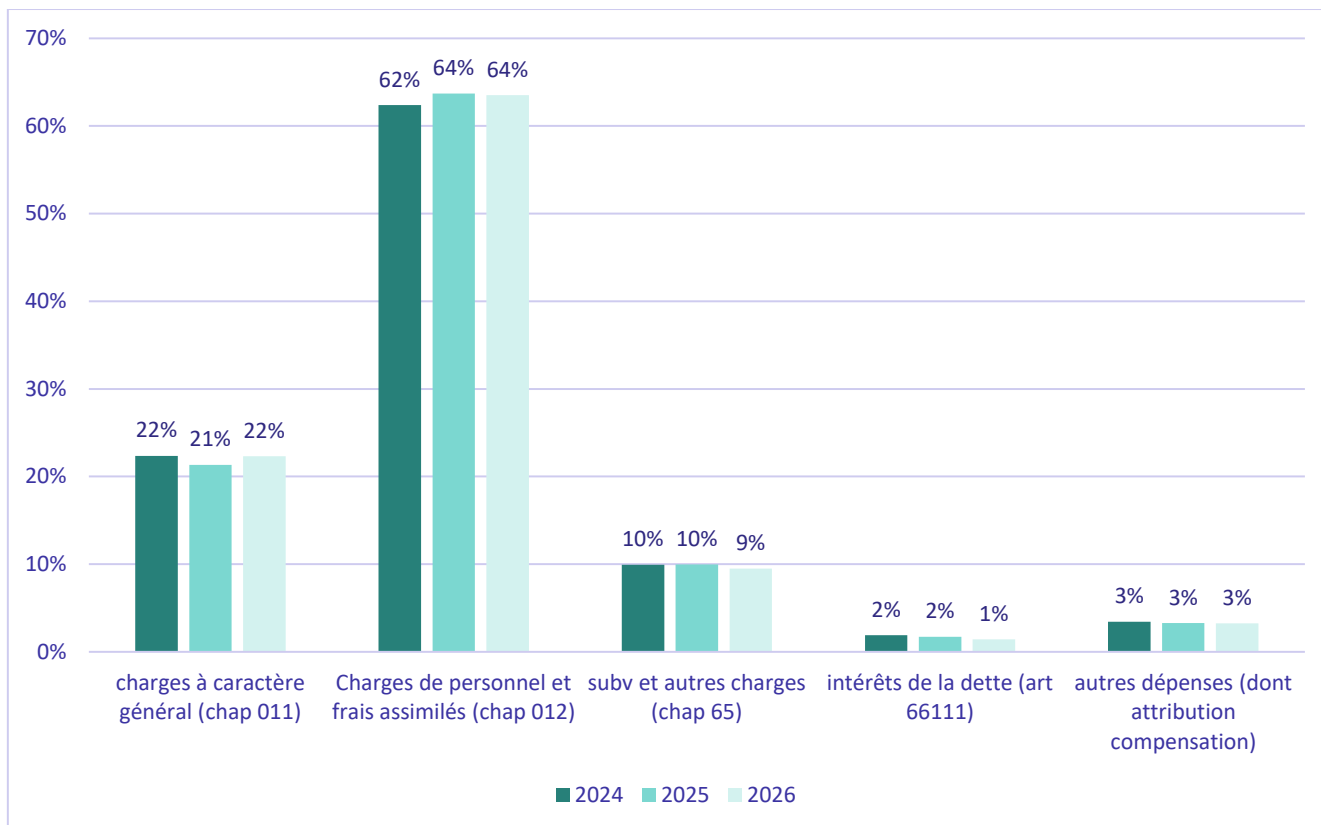
Le chapitre 011 est évalué à +8,24% par rapport au réalisé 2025(estimation) mais -5,7% par rapport au BP 2025. Les dépenses inscrites à ce chapitre prennent en compte le fonctionnement courant des services.

En 2026, le chapitre 65 devrait s'établir à 893 554 €.

La subvention versée à l'OGEC augmentera en 2026 pour les mêmes motifs que ceux visés en 2025.

La subvention au CCAS sera maintenue comme en n-1.

Les intérêts de la dette diminueront de 11,4%. Il n'est pas envisagé de nouvel emprunt sur le budget principal.

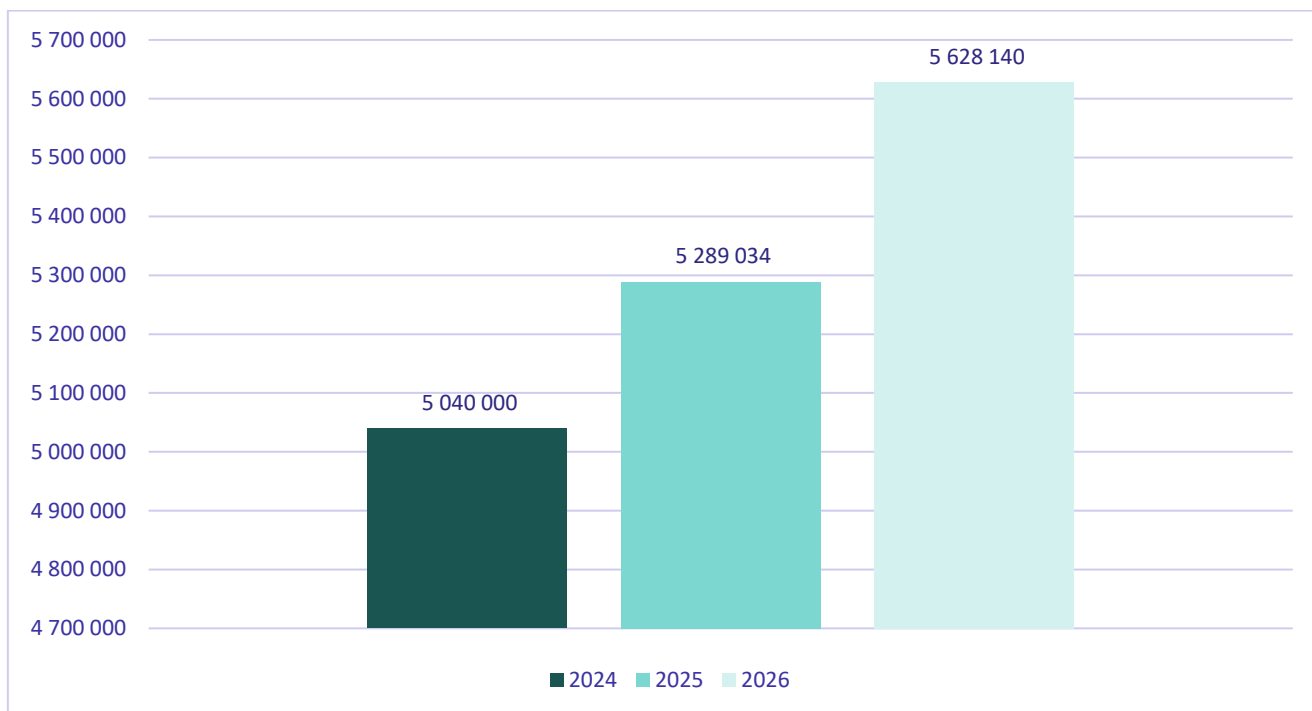


Plus en détail :

Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général ont été bien maîtrisées en 2025. La prudence est de rigueur sur les crédits relatifs aux fluides (augmentation de notre surface avec les nouveaux équipements comme les Ateliers de la Morinais, le complexe 3 raquettes, la salle de billard, l'épicerie sociale... mais en parallèle, démolition de la salle Duguesclin). Les autres services sont assez stables. L'ambition est de poursuivre les efforts pour contenir le montant global en 2026.

Les charges de personnel :



Les charges de personnel augmenteraient de 339 106 € (+6.4%) entre le CA estimé 2025 et le BP 2026. De BP à BP, l'augmentation serait de 293 140 € (+5,5 %).

Les principales raisons de cette augmentation sont l'augmentation des cotisations patronales CNRACL, URSSAF, CDG, la prévoyance, les avancements de carrière, le régime indemnitaire, la participation à la mutuelle. Il convient aussi de prendre en compte le versement mobilité décidé par le conseil régional de Bretagne.

Il convient également de prendre en compte l'augmentation de certains temps de travail. Une augmentation des équivalents temps plein est effectivement prévue afin de s'adapter aux besoins des services :

- La création d'un poste de policier municipal à partir de février 2026
- L'effet report recrutement d'un informaticien ainsi qu'un agent polyvalent propreté urbaine
- L'accueil d'un apprenti à l'Unité Entretien des Bâtiments

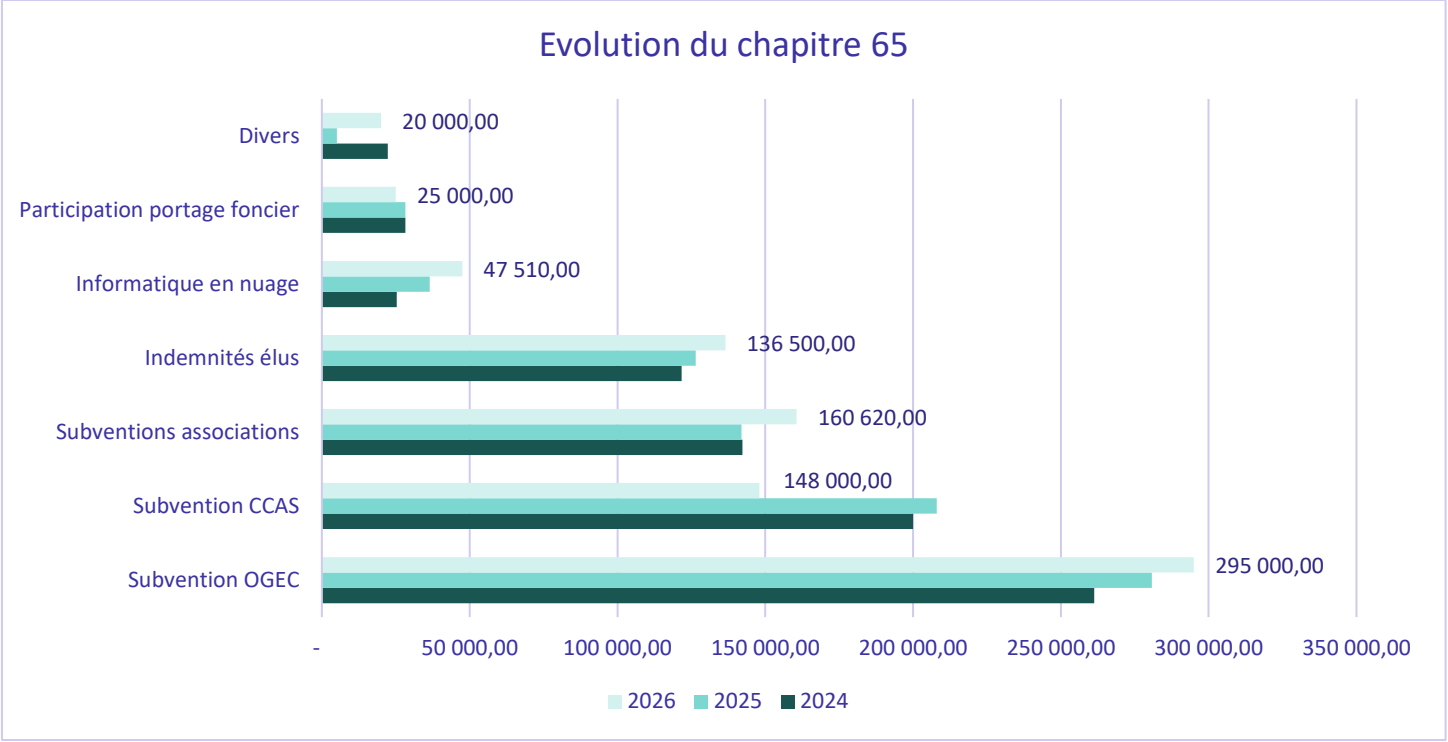
Les subventions et participations :

Ce chapitre comprend notamment les subventions versées aux associations, au CCAS à l'école privée, et les indemnités des élus (l'indemnité des élus sur l'exercice 2025 est disponible en annexe du rapport).

	2024	2025	2026
Subvention OGEC	261 340	280 770	295 000
Subvention CCAS	200 000	208 000	208 000
Subventions associations	142 287	141 962	160 620
Indemnités élus	121 685	126 500	136 500
Informatique en cloud	25 301	36 556	47 510
Participation portage foncier	28 288	28 288	25 000
Divers	22 304	5 074	20 000
Total	801 205	827 130	892 630

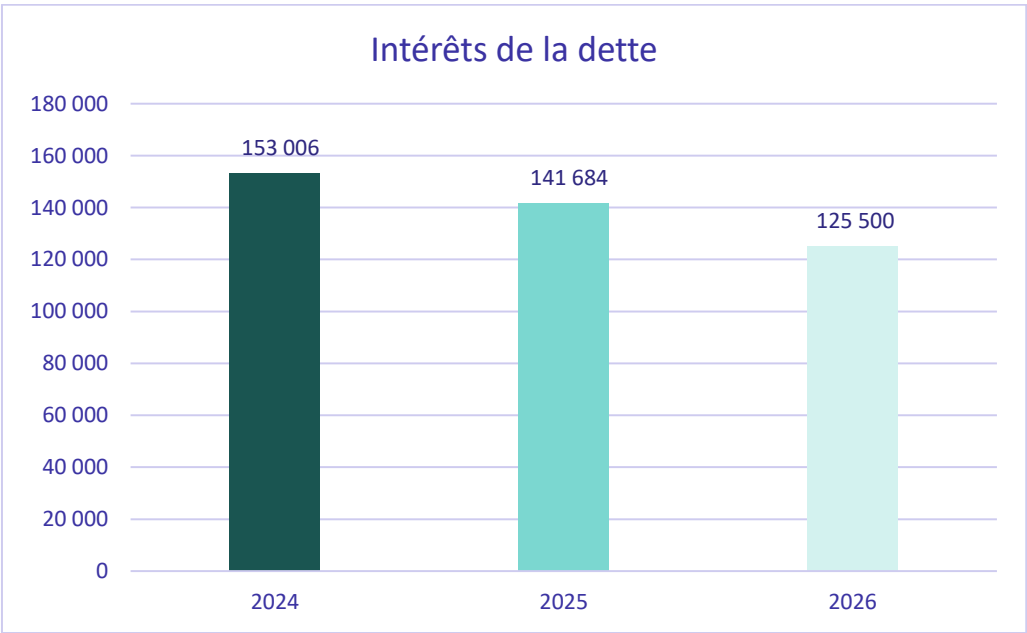
La participation à l'école privée devrait augmenter car elle est liée au coût moyen d'un élève des écoles publiques. Ce dernier prenant en compte l'évolution des charges générales, de la masse salariale et des effectifs.

La subvention au CCAS est maintenue. Le soutien au bon fonctionnement de l'établissement est affirmé.



Les intérêts de la dette :

Les intérêts de la dette vont diminuer sur le budget principal (-11,4%). Il reste actuellement 3 emprunts en cours.

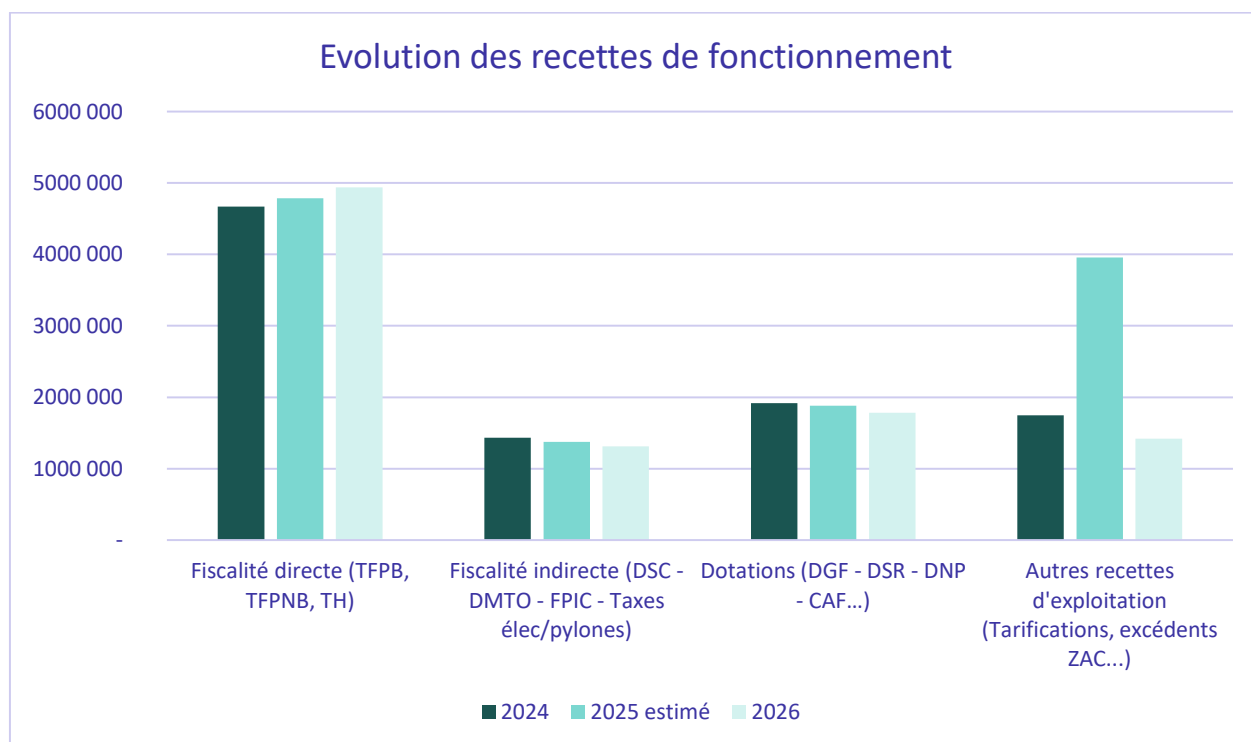


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024-2026 :

Les produits réels de fonctionnement vont continuer à progresser jusqu' à la fin du mandat portés par les impôts locaux principalement. Le tableau et le graphique ci-dessous sont présentés sans les cessions qui sont inscrites en investissement au budget primitif. Les difficultés financières de l'Etat nous invitent à la prudence et on ne peut exclure des dotations de l'Etat moindre dans les prochaines années.

	Prospective			Evolution moyenne 2024/2026
	2024	2025 estimé	2026	
Fiscalité directe (TFPB, TFPNB, TH)	4 670 626	4 784 822	4 940 000	5,77%
Fiscalité transférée (FNGIR)	14 147	14 147	14 147	0%
Fiscalité indirecte (DSC - DMTO - FPIC - Taxes élec/pylones)	1 433 875	1 383 638	1 311 253	-8,55%
Dotations (DGF - DSR - DNP - CAF...)	1 916 629	1 882 004	1 782 792	-6,92%
Autres recettes d'exploitation (Tarifications, excédents ZAC...)	1 745 502	3 945 802	1 420 293	-18,63%
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 780 779	12 010 413	9 468 485	-3,19%

La fiscalité directe et les recettes d'exploitation (tarifications, loyers), recettes pilotables par la commune, représentent 67,3% des recettes réelles de fonctionnement dans le budget prévu en 2026.



Une fiscalité directe 2024-2026 dynamique sans hausse de taux

Composition et évolution du produit fiscal

Le produit fiscal

En 2024, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) représentait 98,2 % du produit fiscal. En 2025 et 2026, elle représenterait 98,4% du produit.

	Prospective			Evolution moyenne 2024-2026
	2024	2025	2026	
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	54 168	45 398	47 240	- 12,79%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	4 585 961	4 707 645	4 860 960	6,00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	30 497	31 189	31 800	4,27%
Produit des contributions directes	4 670 626	4 784 232	4 940 000	5,77%

Les bases et les taux

La base d'imposition évolue en fonction de l'inflation et de la dynamique physique de la commune. La prospective 2024-2026 prend en compte une dynamique raisonnable sur ces deux facteurs d'évolutions de la base. En 2025, cela permet à la commune d'obtenir environ 81 000 € supplémentaires par an de TFPB.

TFPB	Prospective			Evolution moyenne 2024-2026
	2024	2025	2026	
Base	8 956 340	9 191 000	9 292 101	3,75%
Hypothèse taux d'inflation appliqué	3,9%	1,7%	1,1%	

La prospective financière ne prévoit pas d'augmentation des taux en 2026.

Les taux des 3 taxes	Moyenne départementale 2022	Moyenne départementale 2023	Commune 2023	Commune 2024	Commune 2025	Commune 2026
THRS (taxe d'habitation résidence secondaire)	16,25%	16,40%	17,91%	17,91%	17,91%	17,91%
TFB (taxe foncière bâti)	39,33%	39,97%	40,69%	40,69%	40,69%	40,69%
TFNB (taxe foncière non bâti)	47,52%	47,76%	49,35%	49,35%	49,35%	49,35%

Une hypothèse de baisse amorcée pour la fiscalité indirecte et les dotations :

La fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte regroupe notamment la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) et la DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Au global, une baisse est envisagée.

	2024	Estim. 2025	Estim. 2026	Evolution 2024-2026
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	319 853	318 006	318 000	-0.58%
Taxe sur les pylônes électriques	34 223	38 760	38 760	13.26%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	131 394	130 805	130 000	-1.06%
Taxe locale sur la publicité extérieure	11 471	9 061	8 500	-25.90%
Dotation de solidarité communautaire	818 693	764 016	753 993	-7.90%
FPIC	127 094	122 990	100 000	-21.32%
Fiscalité indirecte	1 442 728	1 383 638	1 349 253	-6.48%

La réforme de la fiscalité locale intervenue en 2021 (avec notamment la suppression de la taxe d'habitation) a rendu nécessaire la refonte des indicateurs financiers. La réforme de ces indicateurs ne devrait être mise en œuvre que progressivement jusqu'en 2028, via un mécanisme de lissage. Pour autant, celle-ci n'est a priori pas favorable au territoire de Rennes Métropole dans son ensemble. Il existe en effet un risque réel de perte d'éligibilité au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) à l'échelle du territoire de Rennes Métropole d'ici 2026. Dans son ROB 2026, la Métropole indique que les modélisations réalisées tendent à montrer que le territoire de Rennes Métropole pourrait, par effet de seuil, perdre l'éligibilité au FPIC en 2026. Compte tenu du classement de Rennes Métropole en 2025 (710ème sur 745 EPCI éligibles), la prospective financière de RM retient l'hypothèse selon laquelle 2025 serait la dernière année d'éligibilité au FPIC. Depuis 2025, Rennes Métropole applique une dégressivité du montant versé et ce pendant quatre ans.

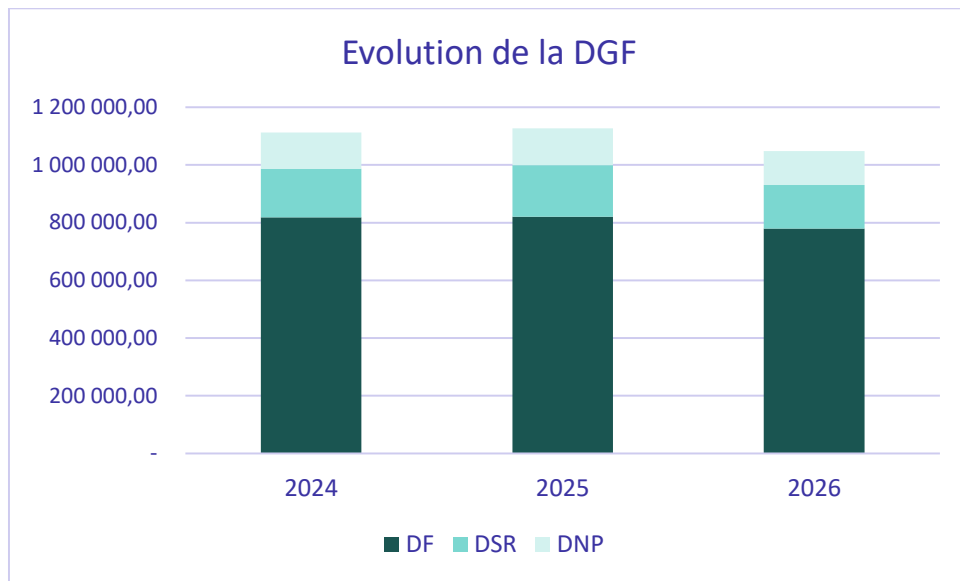
Le pacte financier et fiscal de Rennes Métropole prévoit pour Thorigné-Fouillard une diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire en raison des nouveaux critères. Elle sera de 758 692 € en 2026 contre 764 016 € en 2025.

Par ailleurs, dans un contexte de fléchissement de la demande immobilière la prospective prend en compte une baisse des DMTO du fait de ce climat frileux.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les participations

	Prospective			Evolution 2024-2026
	2024	Estim. 2025	Estim. 2026	
DGF	1 112 963	1 126 850	1 048 000	-5.84%
dont Dotation forfaitaire des communes	818 436	821 030	780 000	-4.70%
dont Dotation de solidarité rurale	168 685	178 459	150 000	-11.08%
dont Dotation nationale de péréquation	125 842	127 371	118 000	-6.23%
FCTVA	3902	6772	4 000	2.51%
Participations (CAF)	592 350	558 490	522 582	-11.78%
Divers dotations / compensations	207 414	129 892	169 210	-18.42%
Dotations	1 916 628	1 822 004	1 743 732	-9.02%

Concernant la DGF, la prospective est prudente et prévoit une légère baisse entre 2024 et 2026.



Les participations de la CAF et la participation « cantine à 1 € » sont prévues en 2026 à hauteur de 544 000 €. Elles ont été de 592 350 € en 2024 et 558 490 € en 2025 (chiffre non définitif).

Les autres recettes d'exploitation :

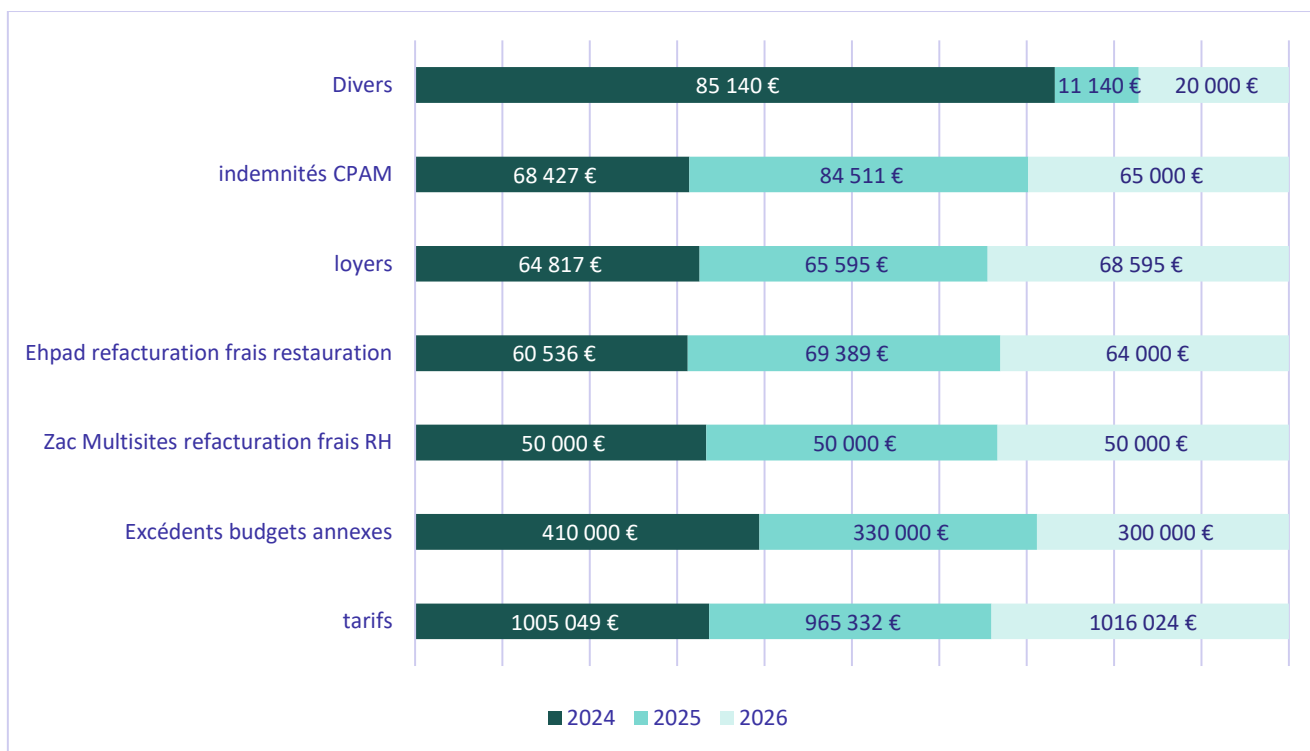
Cette catégorie de recettes est constituée des cessions (non affichées ci-dessous mais présentées en investissement), des recettes liées aux tarifs des services, aux reversements des excédents des ZAC et à diverses refacturations.

La recette des tarifs (hors enfance jeunesse) est prévue à la hausse (+ 1,1 % en 2026). Ces derniers étant revalorisés régulièrement en fonction de l'inflation. Les tarifs relatifs à l'enfance/jeunesse sont également ajustés en fonction des différents coûts de revient.

Des reversements de l'excédent de la ZAC de la Vigne au budget principal sont prévus régulièrement dans la prospective (330 000 € ont été réalisés en 2024 et 2025 et 300 000 € à minima sont envisagés sur 2026).

Les loyers sont prévus en hausse au regard des différents biens possédés par la commune mais surtout en raison du produit attendu pour la location des pistes de padel (100K€ inscrits en 2026).

Comme en 2025, la participation de la ZAC Multistes aux frais de fonctionnement du budget principal est maintenue à hauteur de 50 000 € pour 2026.



PROSPECTIVE : DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DU PATRIMOINE EXISTANT

2025, ou la fin de grands chantiers ...

En 2025, les dépenses d'équipements ont été votées à hauteur de 7 572 126 € dont 2 134 707 € de restes à réaliser. Les dépenses d'équipements ont été consommées à hauteur de 74,14%.

2026, Un accent sur la rénovation énergétique et sur l'entretien du patrimoine existant

Les dépenses d'équipements à inscrire au Budget Primitif pour 2026 devraient s'élever à 2 697 733 € dont 642 860 € de restes à réaliser, sous réserves des derniers mandatements 2025.

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses et projets d'investissements 2025 (RAR) – 2026 se répartissent ainsi :

Opérations et projets	2025	RAR 2025	2026
040- travaux en régie	-	-	44 000
201- Divers investissements	-	-	35 234
202- Services techniques	-	-	44 100
203 - Skatepark	295 484	59 171	-
203- Nouveau cimetière	8 136	11 641.5	100 000
203- VidéoProtection	2 124	51 030	-
203 – rénovation de 2 passerelles	-	29 463.60	-
203- divers investissements	-	-	249 000
204- organigramme des clefs	-	13 364	-
204- Ecoles	-	-	22 890
206- rénovation crèche	-	-	103 000
208- Opérations non affectées	-	-	422 103
209 – Terrains B et A	177 600	65 270	243 000
209 – Rénovation des bâtiments	-	-	120 000
242 - Les Ateliers de la Morinais	429 966.34	33 175.03	-
243 - Complexe sportif Blanchets	2 788 903.32	160 119.65	15 000
244 - Salle de billard	668 039.09	92 894.58	-
246 - Epicerie sociale	545 913.37	52 180.64	-
247 – Gymnase – étude faisabilité	-	-	20 000
Rénovation énergétique dont médiathèque / restaurant	-	-	235 000
248 -Projet Groupe scolaire	61 764	52 584	209 741
EHPAD studios rénov + éclairage sàm	8 824.65	11 790.11	
Informatique dont cyber sécurité	43 780	10 176	52 615
Véhicules services techniques	38 510	-	55 000
Divers investissements	-	-	84 190
Total dépenses programme	7 453 000	642 860.08	2 054 873

Les différentes recettes d'investissement du budget principal pour financer un programme d'investissement clairvoyant :

Le tableau ci-après présente les différentes recettes du graphique ci-dessus avec notamment la cession d'immobilisation en prévision.

	Prospective		
	2024	2025	2026
FCTVA (art 10222)	503 624	284 857	824 756
Emprunts	900 000	0	0
Subventions d'équipements	586 074	1 065 330	476 814
Cessions nouvelles et transferts entre budgets	0	0	2 100 000
Total	2 128 191	3 145 767	3 401 570

Les projets d'investissement du mandat dont les Ateliers de la Morinais ont nécessité un emprunt de 1 000 000 € en 2023 (900 000 € débloqués en 2024). L'endettement de la commune fait l'objet d'une partie spécifique aux pages suivantes.

La fin des grands chantiers sur 2025 a permis de percevoir d'importants montants de subventions sur 2025. Un solde est néanmoins attendu sur 2026. Un tableau récapitulatif est présenté ci-dessous pour résumer les subventions attribuées à la commune et les projections pour l'année 2026 :

Objet	Cadre	CA 2024	CA 2025	Prev 2026
Pôle de la Morinais	Etat - DSIL	215 160 €	198 272 €	-
Pôle de la Morinais	CD 35	54 985 €	66 131 €	-
Pôle de la Morinais	RM - SIL	-	137 732 €	-
Pôle de la Morinais	Région	-	68 654 €	17 164 €
Extension des Blanchets	RM - SIL	150 000 €	-	150 000 €
Extension des Blanchets	Etat - DSIL	60 000 €	100 000 €	40 000 €
EHPAD baies vitrées	Etat - DETR	44 462 €	-	-
EHPAD baies vitrées	Etat - DSIL	21 408 €	-	-
EHPAD baies vitrées	RM - SIL	-	39 750 €	-
Salle de billard	RM - FMTE	-	54 781 €	54 781 €
Epicerie Sociale	RM - FMTE	-	64 869 €	64 869 €
Epicerie Sociale	CD 35	-	150 000 €	150 000 €
Rénovation énergétique mairie	RM - SIL	-	31 833	-
Rénovation énergétique mairie	Etat - DSIL	-	80 000 €	-
Rénovation énergétique mairie	CD 35	-	26 500 €	-
Divers	Divers	40 059 €	-	-
Eclairage terrain de sport		-	46 808	-
Total		586 075 €	1 065 330 €	476 814 €

Les budgets annexes pour 2025 et 2026

Construction de la MAPA :

C'est sur ce budget qu'apparaissent les travaux d'entretien réalisés à l'Ehpad La Claire Noé. Le versement du loyer de l'EHPAD à la commune (105 K€) est tracé en 752 sur ce même budget. A compter de 2026, les écritures liées à la rénovation à venir du bâtiment et à son extension y seront retracées. Il n'y a plus de dette sur ce budget annexe.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Vigne :

Ce budget retrace les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et à la commercialisation des terrains situés au sud de la commune, secteur d'une superficie initiale de 41,5 ha. Pour des raisons de suivi technique et de commercialisation échelonnée, les travaux et la commercialisation ont été découpés en 3 tranches.

La 4^{ème} phase de la 3^{ème} tranche (la Reauté) est en phase de finalisation. Des lots ont été vendus en 2025 pour un montant de 465 913 €. Des travaux ont été réalisés pour 42 200 € sur 2025. Les marchés de travaux pour finaliser la voirie définitive devrait intervenir courant 2027 à hauteur de 400 000 € hors révisions de prix. Un reversement anticipé de l'excédent du budget a été réalisé vers le budget principal pour 330 000 € en 2024 et 2025. Un nouveau versement anticipé à hauteur de 300 000 € est envisagé à ce stade pour 2026. Le budget pourrait être clôturé d'ici le 31 décembre 2028.

155 925 € seront prévus en nouvelles recettes en 2026 pour 347 600 € de dépenses principalement pour les travaux de voirie /espaces verts (autour du billard, à la Clotière et à la Réauté). Le résultat reporté excédentaire viendra équilibrer le budget 2026.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Multisites :

Le budget annexe ZAC Multisites a été créé en 2022 pour retracer les dépenses et les recettes de ladite ZAC - opération de renouvellement et d'extension urbaine. Le dossier de création réalisation a été approuvé par délibération en date du 30 juin 2025. La délibération de modification du PLUI de Rennes Métropole du 19 juin 2025 permet l'ouverture à l'urbanisation de 18 ha. Rennes Métropole a aussi approuvé, pour ses compétences (voirie, réseaux), le dossier de réalisation de la Zac Multisites. Un emprunt a été contracté en 2023 (1 250 000 €) pour permettre à la commune d'acquérir les premiers terrains et engager l'opération.

En 2025, les opérations budgétaires se sont caractérisées par :

- de nouvelles acquisitions ou rachat de terrains au budget principal, des études, des prestations de services ou travaux pour 1 250 650 €
- du remboursement de la dette – intérêts et capital – pour 121 000 €.

Les recettes constatées portent essentiellement sur des participations perçues pour 402 000 € et un emprunt d'équilibre de 629 000 €.

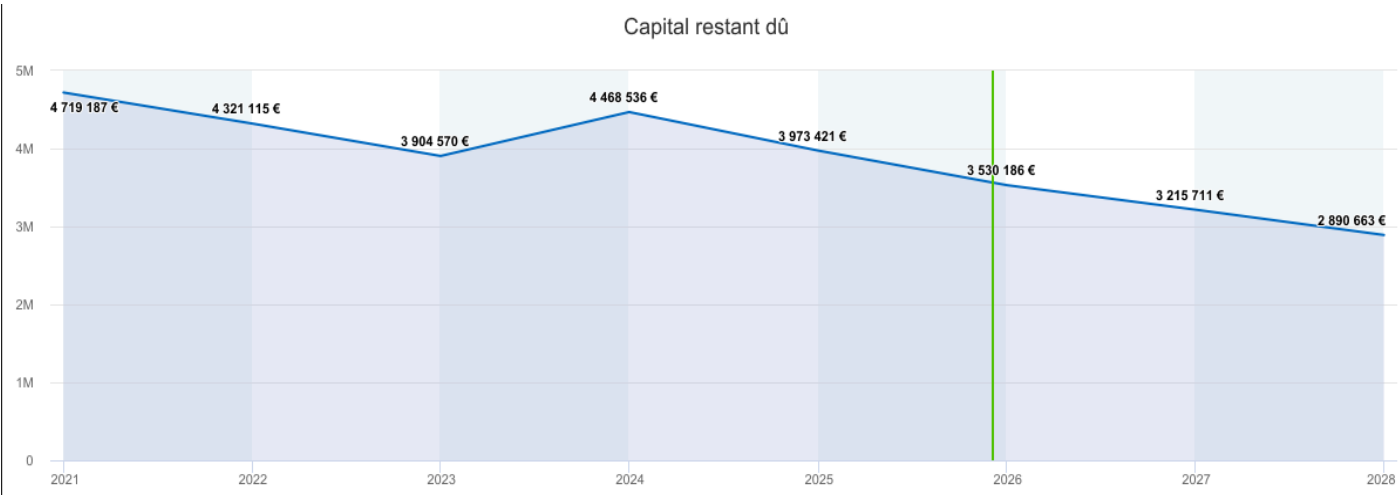
La situation de l'endettement de la commune est détaillée dans la prochaine partie du rapport.

Un endettement communal responsable et maîtrisé

Structure de la dette (02/12/2025)

Au 3 décembre 2025, la dette de la commune sera composée de 3 emprunts sur le budget principal. Le capital restant dû à cette date est de 3 530 185 € pour le budget principal.

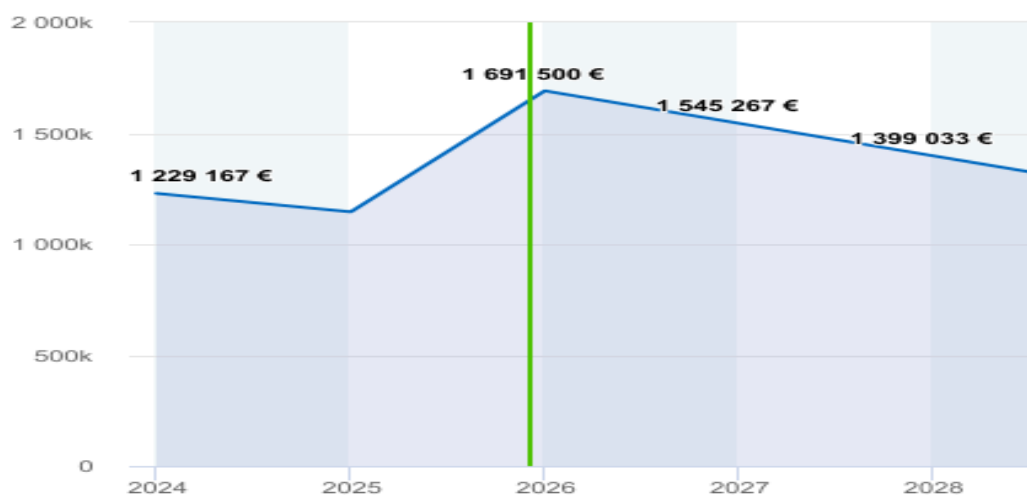
Etablissement	Montant du contrat	Indexation	Budget	Charte Gissler	Date de début	Date de fin	CRD 03/12/25
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	1 000 000,00 €	Taux fixe à 3,52%	Principal (100,00 %)	A1	02/08/2023	05/02/2039	908 548€
Société de Financement Local	3 800 000,00 €	Si Euribor 12m <= 6% alors Taux fixe à 3,83% sinon 5 * (Euribor 12m - 6%) + 3,83%	Principal (100,00 %)	E1	01/03/2008	01/03/2038	2 194 390€
Crédit Agricole d'Ille et Vilaine	2 000 000,00 €	Taux fixe à 2,59%	Principal (100,00 %)	A1	20/07/2018	20/01/2029	427 647€



La répartition par risque met en avant le poids de l'emprunt à taux variable souscrit en 2008. Seul cet emprunt de 30 ans (2008 à 2038) avec la Société de Financement Local peut être considéré comme mal classé (E1) au regard de la Charte de Gissler (charte de bonne conduite). Toutefois, étant donné que les taux sur les marchés financiers n'atteindront probablement pas 6%, le risque d'avoir des frais financiers très impactant est quasi inexistant. Des tentatives de refinancement avec la SFIL, pour baisser le coût de cet emprunt, ont été réalisées en 2024.

Deux emprunts sur le budget Multisites : 1 691 500 € de Capital restant dû au 31/12/2025

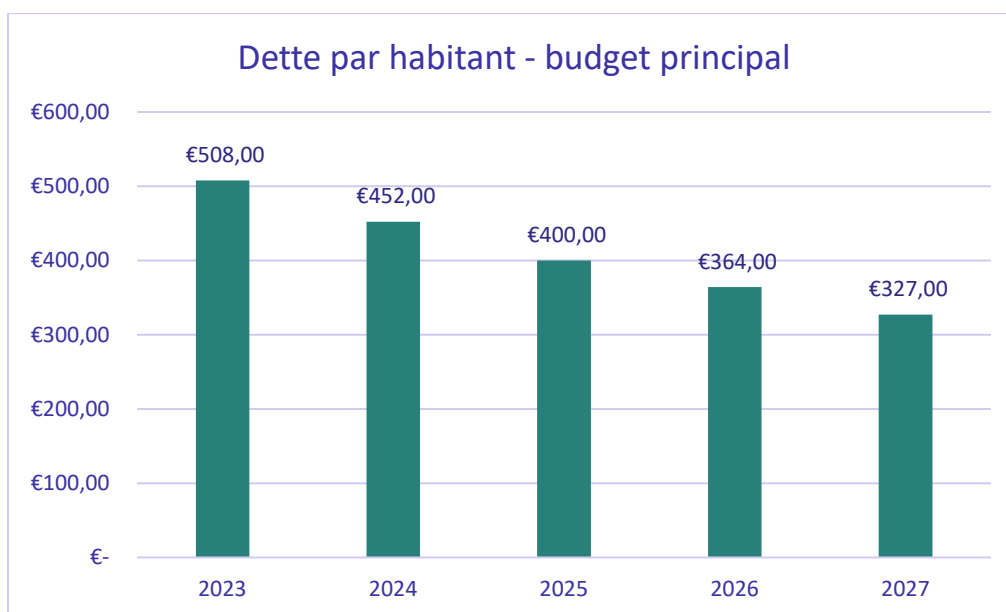
Etablissement	Montant du contrat	Indexation	Budget	Charte Gissler	Date de début	Date de fin
Crédit Mutuel de Bretagne	1 250 000,00 €	Euribor 3m + 0,79%, flooré à 0,79%	ZAC Multisites (100,00 %)	A1	29/09/2023	30/08/2038
Crédit Mutuel de Bretagne	629 000,00 €	Livret A +0,60%	ZAC Multisites (100,00 %)	A1	02/01/2026	30/10/2035



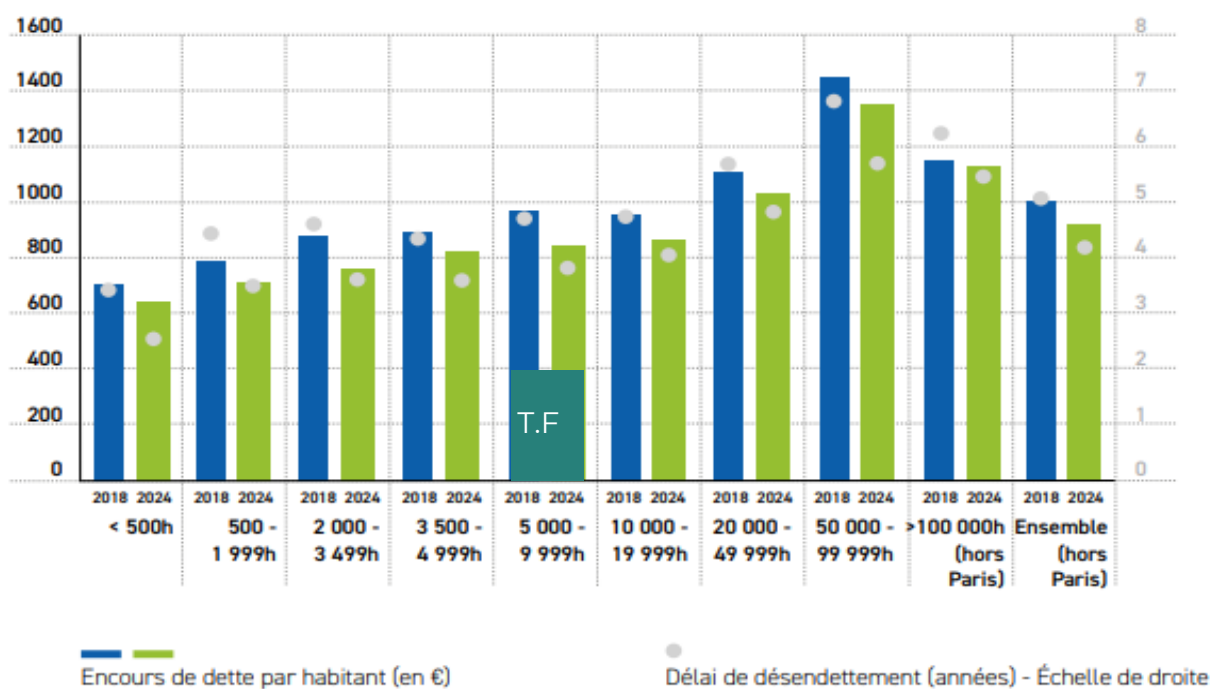
Le coût et les indicateurs de la dette

Les différents indicateurs et données de la dette dans le tableau ci-dessous permettent de dire que la dette est maîtrisée car :

- La dette par habitant est de 400 € en 2025 sur le budget principal. Elle est largement inférieure à la moyenne nationale pour les communes de même strate (755 €/habitant en 2024, + de 800 € en 2025 -graphique ci-après).



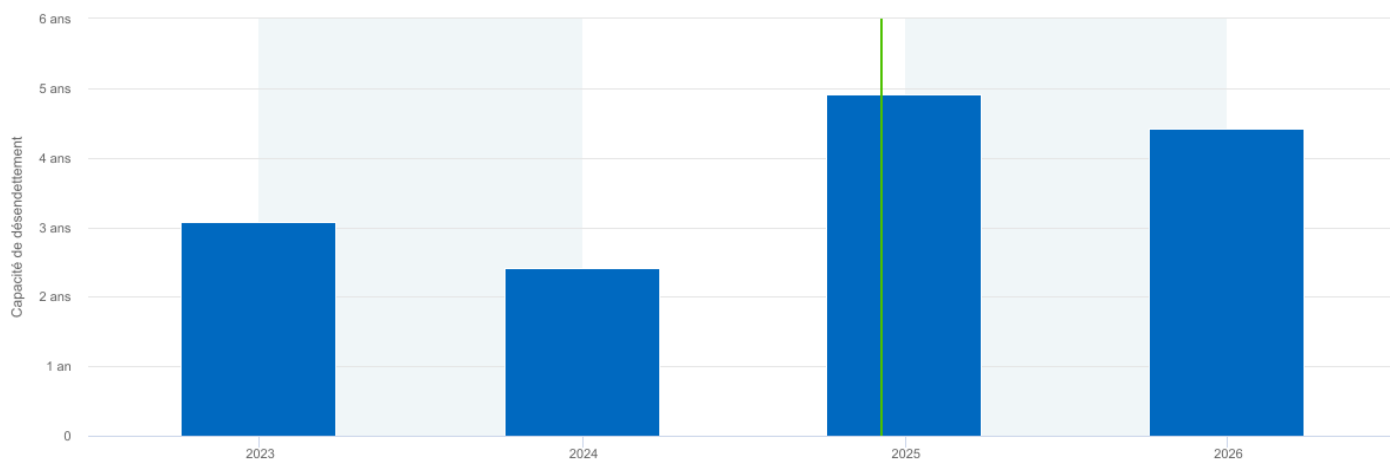
➔ ENCOURS DE DETTE DES COMMUNES PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE



Source : Traitement OFGL, données DGFIP. BP et BA hors Paris. Délai de désendettement : encours de dette au 31/12 rapporté à l'épargne brute sur l'année (recettes - dépenses réelles de fonctionnement).

- Le ratio de désendettement du budget principal sera de 4 ans et 5 mois ans en 2026 . Il permet de savoir en combien d'années la collectivité rembourserait la dette si elle y consacrait 100% de sa capacité d'autofinancement. Ce ratio analysé par les établissements bancaires est largement inférieur au seuil de vigilance (10 ans), avec une hypothèse d'épargne brute prudente en 2025 et 2026.

Budget principal : capacité de désendettement



Annexe

Indemnités des élus

Nom	Prénom	Mandat	Montant brut de l'indemnité*	Remboursement de frais	Avantages en nature (si existant)
DEGUILLARD	Julie	Mairie	10 851,84		
JOUAULT	Jaroslava	Mairie	10 851,84		
LEFEUVRE	Gaël	Mairie	27 129,48	183,25	
MAHEO	Aude	Mairie	10 851,84		
METAYER	Chrystèle	Mairie	4 316,04		
PIERRE	Frédéric	Mairie	10 851,84		
POINTIER	Vincent	Mairie	10 851,84		
POINTIER	Virginie	Mairie	4 316,04		
TORTELLIER	Laëtitia	Mairie	10 851,84		

* Afin de répondre aux mesures réglementaires, les montants seront remis à jours si nécessaire avant le Conseil Municipal du 15 décembre 2025

THORIGNÉ-
FOUILLARD



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES